



## DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTSD 24 DU 13 MARS 2020 Académie de Bordeaux

Monsieur Le Directeur Académique des Services De l'Éducation Nationale,  
Mesdames & Messieurs les membres du Comité Technique Spécial Départemental.

En Dordogne, à la rentrée 2020, ce sont 37 postes qui seront supprimés, et 24 créés dans le secondaire. Les craintes énoncées l'an dernier à la même période sur les conséquences de la réforme du lycée, sont malheureusement confirmées. En effet, en lycée ce ne sont pas moins de 24 postes qui sont supprimés, dont 6 en maths. Les suppressions de postes ne sont pas problématiques que lorsque ces postes sont officiellement occupés. En effet certains supports sont assurés par des contractuels, contractuels qui à la rentrée pourraient se retrouver sans affectation. A la rentrée prochaine, de nombreux titulaires seront en mesures de cartes scolaires, alors que le mouvement est très contraint et que les organisations syndicales ont été écartées de la gestion paritaire du mouvement, suite à la loi de la transformation de la fonction publique. Certains collègues sont mêmes contactés par les services du Rectorat pour les informer de la suppression de leur poste alors même que les CTSD et que le CTA n'ont pas eu lieu. Preuve, encore une fois du mépris de l'institution à l'égard des instances paritaires et des organisations syndicales. En effet, où est le dialogue social, les possibilités de revenir sur des éventuelles fermetures de postes, si les résultats sont donnés en amont ?

**Concernant la Voie Professionnelle**, nous souhaitons revenir sur la réduction des structures en Bac Pro MELEC sur le lycée Hélène Duc à Bergerac et le lycée Léonard de Vinci à Périgueux. En effet, à la lecture de la carte des formations pour la rentrée 2020, celle votée en CTA, nous constatons que ces réductions de structures n'existent pas ! Il n'est donc pas acceptable qu'elles soient décidées par la DSDEN de la Dordogne. Ce n'est pas de sa compétence.

D'ailleurs, si une telle décision était prise, alors elle entraînerait de lourdes conséquences pour les conditions de travail des personnels concernés puisqu'ils seraient obligés d'effectuer des compléments de service sur des lycées très éloignés (entre 45 min et 1h de route).

**Concernant les classes de CAP**, nous demandons que les textes officiels soient respectés.

En effet, à ce jour, nous constatons :

- le non respect de l'arrêté du 21 novembre 2018, publié au JO du 20 décembre 2018, qui prévoit un dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil pour la réalisation du chef d'œuvre. Nous demandons donc une attribution minimale de 37h et non 34 pour chaque classe de CAP.

- le non respect des seuils de dédoublement prévus par l'arrêté du 21 novembre 2018.

**Concernant les classes de seconde Bac Pro**, nous constatons encore une fois des écarts entre les effectifs réels et vos prévisions. De fait, vous attribuez un volume horaire complémentaire insuffisant et il nous est impossible de pratiquer les dédoublements nécessaires en enseignement général.

Nous vous demandons donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'abonder les DGH des établissements concernés.

Les conditions de la rentrée 2020 vont être encore plus difficiles que cette année. De nombreux établissements scolaires vous ont fait part, Monsieur l'inspecteur de leurs craintes pour la rentrée prochaine, en vous demandant des audiences et des moyens supplémentaires, quelques fois même, avec les parents d'élèves qui ont bien compris, eux aussi, que ces pertes d'heures auraient des répercussions sur les conditions de travail de leurs enfants. En effet, comment venir en aide aux élèves en difficultés, quand les groupes à effectifs réduits ne peuvent pas être assurés dans toutes les matières. Alors oui, les horaires réglementaires sont respectés, mais Monsieur l'inspecteur, ils sont insuffisants. Ils contraignent les équipes pédagogiques à gérer la pénurie, accentuant les tensions au sein des établissements, auxquels on renvoie, au nom de l'autonomie, la lourde charge de choisir quelles matières n'auront

pas de dédoublements, ou à quels enseignements optionnels ils devraient renoncer. Ces conditions de travail sont de plus en plus difficiles pour les personnels. Les collègues nous font part, à nous représentants syndicaux, de leurs difficultés à exercer sereinement leurs missions. Ils nous font part de leur souffrance au travail, de leurs inquiétudes, pour ceux victimes d'une mesure de carte scolaire, à retrouver un poste qui puisse être compatible avec leur vie familiale.

Il est urgent de donner les moyens pour que l'Éducation nationale et ses personnels puissent remplir correctement leurs missions. Il est urgent de mettre un terme aux réformes destructrices que ce soit dans l'Éducation nationale ou plus largement à toutes ces contre-réformes qui détruisent notre modèle social. C'est pourquoi, la FNEC-FP-FO avec la CGT, la FSU appelle à la grève interprofessionnelle du mardi 31 mars pour faire échec au projet de loi de la retraite par points.

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Pour la FNEC-FP-FO**  
**Béatrice SARNAC, Frédéric ALSER.**